



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 572

Texte de la question

M. Jean Besson appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les restrictions budgétaires que doit supporter le département du Rhône. En effet, le remplacement des enseignants en congé de courte durée n'ont pas été effectués lors de l'année scolaire 2001-2002. De ce fait, les élèves n'ont pas été accueillis dans les conditions normales de sécurité puisqu'ils ont été répartis dans les autres classes. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir prendre en compte ce grave problème et lui demande ses intentions pour l'année scolaire 2002-2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean Besson](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 572

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2646

Question retirée le : 30 juin 2003 (Fin de mandat)